



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COQUELLES

APPROBATION

PUBLICITE

**_*_

Par délibération du 7 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Calaisis a décidé d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COQUELLES. Cette délibération est affichée un mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Calaisis 76 boulevard Gambetta à Calais et en mairie de COQUELLES.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme modifié est à la disposition du public, service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, 9 rue Paul Bert à CALAIS, et au siège de la Mairie de COQUELLES, 980 avenue Charles de Gaulle à COQUELLES, tous les jours ouvrables, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (8h30 - 12h / 13h30 - 16h30 du lundi au vendredi).